



D.2019.12.11.1.19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.19 – 3^{ème} Ligne de Métro – Marché n° M3 2018 13644 M Système d'échange de données informatisées – Gestion financière des marchés dans le cadre du projet de la 3^o ligne du métro - approbation du marché à conclure avec l'entreprise FORMI - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express.
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express .3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2019.11.27.1.2, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération D.2019.12.11.1.18 du 11 décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'accord cadre pour le Système d'échange de données informatisées – Gestion financière des marchés avec l'entreprise FORMI.

Le présent marché subséquent passé dans le cadre de l'accord cadre pour le Système d'échange de données informatisées – Gestion financière des marchés est conclu pour une durée prévisionnelle de 120 mois à compter de sa notification, correspondant aux études et à la réalisation de l'opération 3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express.

Le marché comporte le paramétrage initial de l'application, la formation des utilisateurs et la fourniture du service incluant l'hébergement des données sur une plateforme collaborative accessible via Internet par toute personne habilitée.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance **du 3 décembre 2019**, attribué le marché subséquent M3 2018 13644 M Système d'échange de données informatisées – Gestion financière des marchés dans le cadre du projet de la 3^e ligne du métro à l'entreprise **FORMI** pour un montant maximum de **93 630,00 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2018 13644 M Système d'échange de données informatisées – Gestion financière des marchés dans le cadre du projet de la 3^e ligne du métro avec l'entreprise FORMI.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

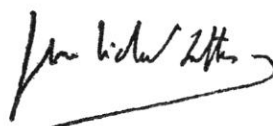
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisseo Ingénierie à signer avec la société **FORMI** le marché M3 2018 13644 M de système d'échange de données informatisées entre les acteurs de marchés publics – Gestion financière des marchés dans le cadre du projet de la 3° ligne du métro, pour un montant maximum de **93 630,00 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES